



République Française

Département  
Du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Cappinghem

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** C MATHON, MC FICHELE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

**Absents excusés avec pouvoir :**

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

**Absents excusés sans pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** V. DUCOURAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création et d'installation d'une aire de jeux avec boulodrome et espace fitness, quartier Humanicité de Cappinghem et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2022 au titre du projet d'aménagement dans le domaine du sport à hauteur de 50 % :

Date de convocation  
Le 15 mars 2022

Objet de la délibération

Demande de subvention  
VILLAGE ET BOURG -  
programmation 2022- création  
et installation d'une aire de  
jeux, quartier Humanicité

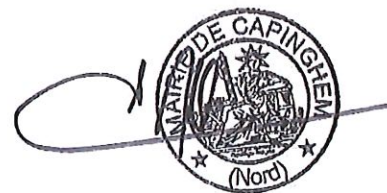
CM 2022//03-D13

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE**

- ↳ Le projet de création et d'installation d'une aire de jeux avec boulodrome et espace fitness, quartier Humanicité
- ↳ La demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2022
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

M. Mathon,  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 01/04/2022